



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-11-2025 /

Dossier complet le : 05-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009093/KK P

1 Intitulé du projet

PROJET DE LOTISSEMENT LES JARDINS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DES LANDES-GENUSSON

Raison sociale

COMMUNE

N° SIRET

21850119500018

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GIRARD

Prénom(s)

GUY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un quartier d'habitation. Aucune démolition d'ampleur hormis la pose des cabanons de jardins en place n'est nécessaire dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer de nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine des Landes Genusson conformément aux orientations du PLUi et du SCoT du Bocage Vendéen. Une densité de 10 logements par hectare est visée sur l'OAP 3 « Rue Jean Yole » ; le projet en produit 17.5 logements par hectare. Le terrain de projet classe en zone AUH est une propriété de la Commune en « presque dent creuse » entre les zones UA et UC de l'enveloppe urbaine du bourg, donnant l'occasion de densifier le centre-ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront : --> Les operations de viabilisation : o Mise en place du chantier et de la base-vie o Depose des clotures, mises en defens de la vegetation et des pans de murs en pierre preserves, bucheronnage des enti-tes vegetales supprimees o Terrassements generaux y compris creation des ouvrages de retention EP o Creation des reseaux divers o Amenagement des voiries temporaires o Amenagements paysagers (integrant notamment la replantation de haies et d'arbres isoles) o Finitions --> Les operations de construction

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le programme du projet est le suivant. TOTAL DE LOGEMENTS 7 LOGEMENTS
LOGEMENTS LIBRES 7 - Maisons individuelles Le present projet concerne le lotissement nomme « Les Jardins », situe rue de la Vendee en second rideau, en bourg des Landes Genusson. Ce projet presente les caracteristiques suivantes : • Une voie a circulation a double sens (zone de rencontre) depuis la rue de la Vendee, en impasse presentant une palette de retournement. • Parcelles cadastrees : AB 602 a 610, 612, 614, 615, 620 a 623, 716, 1388 et 1641. Le perimetre operationnel est de 4121 m2 • Le projet est situe en secteur AUH et UC du PLUi de la communaute de communes du Pays de Mortagne, et UA pour l'acces au projet. • Le programme presente 7 lots individuels, correspondant a une densite de 17.5 logements 1. Le terrain est libre de toute construction, a l'exception d'un cabanon de jardin demontable. Le terrain presente une pente faible, d'environ 2 a 4% maximum, du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Le perimetre est entoure de parcelles privees, des limites laterales ou fond de jardin. Ces limites sont soit minerales (mur maconne, au Nord et au Sud) ou vegetales (grillage partiellement double de haies). Au Sud, le perimetre est contigu au secteur agricole : un secteur non aedificandi de 5.0 m de profondeur, accueille une haie plantee par l'amenageur, conformement a l'OAP. 2. Pour assurer l'insertion du projet, les dispositions suivantes seront prises : a. La composition du projet integre un muret en pierre existant, qui sera frange pour creer les acces aux lots 1 a 3. Les arbres existants situes le foncier cessible, seront conserves, charge a chaque projet de composer avec ces derniers. b. Les amenagements comprennent les elements

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de lotissement est soumis a Permis d'amener au titre du Code de l'urbanisme. Chaque projet de construction de maison sur les lots sera soumis a Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
terrain d'assiette du projet surface plancher total cree voirie publique creee Emprise de voirie publique creee	(0,41, ha) (1680, m²) (100, ml) (870, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase travaux En phase travaux, un prelevement temporaire d'eaux souterraines peut eventuellement etre necessaire pour epuiser les fouilles de pose des reseaux et ouvrages enterre en cas de nappe haute (reseaux d'assainissement, ouvrages de retention EP par exemple). Les reseaux les plus profonds peuvent atteindre 2.11 m de profondeur. Le cas echeant, ces prelevements seront
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Seules des stocks de sols ou de roche alteree excedentaires sont a prevoir du fait de l'implantation d'ouvrages de retention enterres. Ce stock peut etre evalue grossierement a 150 m3 (volume total des bassins EP enterres et quelques volumes de terre vegetale). La terre vegetale sera stockee sur site pour re-emploi sur le projet ou ailleurs sur la commune. Les stocks de sols
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.1.3)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet représente donc 21 EH au total, induisant, sur la base d'un ratio de 120 L/jour/EH : --> Consommation d'eau potable : +2.5 m3/jour --> Rejet d'effluents vers l'assainissement collectif : +2.5 m3/jour En 2023, le rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable produit par Vendée Eau indique une production de 49 050 610 m3 d'eau pour desservir 458 000 habitants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'installe dans un environnement principalement urbain, à la lisière du domaine agricole du Sud de la Commune. Les perturbations anthropiques sont donc considérées comme importantes au droit du site et ses abords. En outre, le site est régulièrement occupé par l'Homme du fait de l'activité de potagers collectifs en place. Hors des carres de potagers ou des enclos à légumes, il n'y a pas de végétation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à au moins 30 km de la première zone Natura 2000. Le projet ne dispose d'aucun lien hydroécologique avec ces zones Natura 2000. Aucune incidence sur les zones Natura 2000 les plus proches n'est à signaler.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'installe au droit de potagers domestiques collectifs avec quelques zones de friches de friches correspondant à des « jachères » au droit de certaines tables de cultures. On recense également des enclos à chèvres en partie Sud du site, plus ou moins en friches également. Peu d'arbres sont présents au droit du site si ce n'est quelques jeunes fruitiers. Le site s'établit dans
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.3.1)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.3.2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.3.3)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.3.4)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Au cours de la période de chantier, les travaux vont générer un flux de camions et véhicules de chantier. En outre, le projet aura une incidence temporaire sur le trafic routier sur les axes desservant le site de projet (rue de la Vendée notamment). L'application des bonnes mesures de sécurité relatives aux chantiers en ville permettra de réduire le risque d'accident et de nuisances prolongées associées à la circulation d'engins de chantier. Le projet va
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Au cours des travaux, la circulation d'engins et de camions de chantier, les opérations de libération des emprises, bucheronnage, provoqueront une dégradation de l'ambiance acoustique du secteur. Il convient de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune des voies proches du site, ou d'une manière générale sur l'enveloppe urbaine des Landes Genusson n'est classée en infrastructure sonore ou de fait l'objet d'un classement par arrêté préfectoral. Le PLU du Pays
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.4.4)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.4.4)
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.4.5)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.4.5)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase travaux, le projet ne sera pas source d'émissions lumineuses en raison des mesures d'évitement suivantes : --> Travaux de nuit non autorisés --> Eclairage des zones de chantier la nuit interdite --> En
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Cf. document d'accompagnement (paragraphe 5.4.6)
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet va entraîner de nouvelles sources d'émissions de GES par rapport à l'usage actuel du site en raison des critères suivants : --> La création de 7 logements neufs en maisons individuelles va entraîner une demande supplémentaire en énergie (réduite) --> Le projet va entraîner une hausse du trafic routier dans le secteur et donc des émissions de gaz d'échappement (réduite) --> Le projet va entraîner une augmentation de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'aménageur stipulera lors de la consultation des entreprises de travaux l'importance de respecter les principes de chantier à faible impact environnemental, ou chantier vert. Cela fait appel aux méthodes qu'aujourd'hui
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Sol et nappe, réseaux EP, milieux aquatiques récepteurs du bassin versant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les risques de pollution par une pollution directe sont essentiellement liés au déversement accidentel de produits polluants liés à l'entretien et/ou au fonctionnement des engins de chantier. La gravité de ses conséquences est très variable en fonction de la nature et de la quantité de produit déversé, mais aussi du lieu de déversement (délais et facilité d'intervention), et de la ressource susceptible d'être contaminée. Les risques de
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux va générer divers déchets de BTP. En phase de vie du quartier, les déchets produits seront essentiellement des déchets ménagers qui seront gérés selon le processus de tri des déchets de la Collectivité. Dans le cadre du projet, la collecte se fera via une aire d'apport volontaire des ordures ménagères, à l'entrée du lotissement. Les acquéreurs des lots, devront déposer leurs ordures ménagères à cet endroit. Cet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est positionné à proximité d'aucun bâtiment ou monument historique, ou site classé ou inscrit. Il est également éloigné des périmètres de protection des monuments historiques les plus proches (aucun monument historique dans le centre-ville). Enfin, il ne dispose pas de co-visibilité avec des éléments du patrimoine architectural ou culturel local recensés au PLUi ou titrés des prescriptions constructives. La localisation du
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet consiste en effet en une reconversion d'une zone de potagers domestiques collectifs et enclos à chevres en quartier d'habitation. Le projet ne porte atteinte à aucune activité agricole, forestière, industrielle en place. Le projet permet de densifier au sein de l'enveloppe urbaine du centre-ville, conformément aux orientations du PLUi du Pays de Mortagne. À noter que le

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Vis-a-vis des incidences sur les eaux souterraines en phase chantier : pompage d'assèchement des fouilles en cas de rencontre de nappe au moment des terrassements et pose des réseaux enterrés + rejet sur site pour re-infiltration. Le suivi de cette mesure est assurée par l'Entreprise après validation par le Maître d'ouvrage et son Maître d'œuvre. La durée de cette mesure est fonction du niveau de nappe au moment des travaux de terrassement et pose de réseaux, soit moins de 15 jours. Après la fin de la mesure, il n'y a plus d'incidences. - Vis-a-vis des incidences sur les eaux souterraines en phase exploitation : Il est prévu d'étancher les bassins de rétention des eaux pluviales pour éviter toute interaction entre l'ouvrage et la nappe. L'étancheification est assurée par la pose d'un complexe d'étanchéité (geotextile + geomembrane) sur toute la surface des bassins enterrés. La mesure est permanente et permet d'assurer l'absence de drainage des eaux souterraines en périodes de hautes eaux et l'absence de risques de contamination de la nappe par les pollutions éventuelles de surface. La durée de cette mesure est permanente. - Vis-a-vis du bilan excédentaire de matériaux : La terre végétale sera stockée sur site pour re-emploi sur le projet ou ailleurs sur la commune. Les stocks de sols profonds ou de roche altérée seront soit réutilisés en techniques paysagères sur site ou sur la commune, soit évacués en filière agréée (carrière). - Vis-a-vis du risque d'incidence non nul sur le Lézard des murailles au niveau du muret existant : les mesures de réduction mises en œuvre par l'Entreprise sous contrôle du Maître d'ouvrage et son Maître d'œuvre au cours des travaux sont les suivantes : dépôt doux de 24 ml de muret sur 44 ml existants, reconstitution d'un premier linéaire de 44 ml avec les pierres déposées. La mesure est réalisée au démarrage des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant la faible emprise de projet, en renouvellement urbain au sein de l'emprise agglomérée de la Ville, et considérant que la nature du projet et sa destination, ce dernier n'est pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement. Ceci dit, les règles de conduite des chantiers respectueuses de l'environnement et des populations seront scrupuleusement suivies par le MOA et son MOE. Le Maître d'ouvrage étant représentée par la Mairie, celle-ci assurant une présence quasiment perpétuelle sur la zone de travaux, la vigilance sur les incidences sur les populations et l'environnement sera optimale. Plusieurs mesures qui s'apparentent principalement à des règles de bon sens, à des règles de bonne gestion des eaux pluviales et à des règles de conformité avec le PLUi en vigueur permettent d'annuler la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)